



# MANIFESTE

## EN ROUTE VERS DES VILLES ET COMMUNES DURABLES 2024



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl

Éditeur responsable : Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe

•  
Crédits photos : Shutterstock et Fotolia  
Impression : AZ Print  
Graphisme et mise en page : Mantagraphic

•  
Pour tout renseignement, s'adresser à  
Louise-Marie Bataille, Secrétaire générale  
Tél. 081 240 605 - email : [lmb@uvcw.be](mailto:lmb@uvcw.be)  
ou à  
Michèle Boverie, Secrétaire générale adjointe  
Tél 081 240 605 - email : [mib@uvcw.be](mailto:mib@uvcw.be) «

•  
Rédaction finale : 19 avril 2018

# EN ROUTE VERS DES VILLES ET COMMUNES DURABLES 2024

Depuis la fusion des communes en 1977, la commune a connu une évolution importante, se transformant au gré d'un *contexte sociétal de plus en plus exigeant et complexe*. De l'administration communale, on est passé à un *centre de services de proximité* aux citoyens-usagers et aux entreprises.

*La commune jalonne la vie des citoyens*, comme aucun autre pouvoir public : état civil de la naissance à la sépulture, propreté et sécurité, police et incendie, plans et permis d'urbanisme, distribution d'eau, d'électricité, de gaz, égouttage et collecte des déchets, environnement et cadre de vie, entretien et aménagement des voiries et des espaces verts, transport public, logement social, développement local, crèches, enseignement et accueil extrascolaire, plaines de vacances, sports et culture, maisons de repos, de soins et hôpitaux, aides et soins à domicile, revenu d'intégration et aide sociale accordés par les centres publics d'action sociale, etc.

Très diversifiées, urbaines ou rurales, nos communes sont fortes et vivantes.

L'exigence de performance et les outils de gouvernance et de management ont fait leur entrée dans les services publics locaux : *programmation stratégique* et gestion de projets, comité de direction et contrôle interne, professionnalisation, développement des compétences et motivation du personnel. Mutualisations et supra-communalité sont à l'ordre du jour.

Dans le même temps, les villes et communes sont *en première ligne face aux défis globaux*, qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux. Les autorités locales se sont engagées sur la voie du développement durable et intelligent (smart city) de leurs villes et communes : urbanisation, environnement, mobilité, défi climatique et *transition énergétique et écologique*. Elles déploient de nombreuses initiatives en vue d'assurer la *cohésion sociale* sur leur territoire : logement, propreté/sécurité, formation-emploi, inclusion sociale, intégration des migrants, interculturalité.

La crise de confiance des citoyens à l'égard du politique, qui constitue un réel danger pour la démocratie, interpelle fortement les élus locaux. Ils sont conscients que, au plus près des citoyens, ils ont la responsabilité, par une gouvernance exemplaire et des services accessibles et performants, de réconcilier, reconnecter le citoyen, de lui *redonner confiance dans la démocratie de proximité*.

De même, les élus locaux prennent de plus en plus d'initiatives de *démocratie participative et délibérative* qui, en complément de la démocratie représentative qui demeure le socle du vivre ensemble et de la recherche du bien commun, promeuvent un processus décisionnel transparent, basé sur un diagnostic partagé entre élus et citoyens-partenaires et sur l'association le plus en amont possible des parties prenantes.

C'est là aussi, au plus près de la vie des gens, qu'émergent différents projets, mouvements, associations, qui témoignent d'une citoyenneté active et responsable. En étant catalyseurs du civisme et de l'énergie créative des habitants qui aspirent à s'exprimer directement et à être davantage associés à la prise de décision publique, les autorités locales peuvent mettre le citoyen au cœur et revivifier la démocratie.

À l'occasion des élections communales 2018, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a élaboré, avec ses membres, un Manifeste municipal : *Villes et communes durables 2024*.

**Au cœur des mutations sociétales et de leurs enjeux, les villes et communes sont de plus en plus des acteurs efficaces de démocratie de proximité, de développement durable et de cohésion sociale.**

**Quelles actions entreprendre pour mettre en œuvre cette vision ?**

**Et avec quels moyens ?**

# VILLES & COMMUNES DURABLES 2024

EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DES NATIONS-UNIES

En un coup d'œil



## PRINCIPES

Penser durable et à long terme

Impulser la participation

Utiliser les nouvelles technologies

## Le développement durable est écosystémique et transversal

Le développement durable est une nouvelle conception de l'intérêt général. Il prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement d'une planète globalisée, notre maison commune. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects écologique, social et économique des activités humaines : trois piliers à prendre en compte par les collectivités, comme par les entreprises et les individus ; on y ajoute souvent un quatrième pilier, culturel. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à *long terme* entre ces enjeux. À ces trois piliers, s'ajoute un enjeu *transversal*, indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : la gouvernance.

La gouvernance consiste en la *participation* de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus, ...) au processus de décision ; elle est une forme de démocratie participative. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus dynamique et solidaire de transformation, dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir, comme avec les besoins du présent.

Intégrer les enjeux environnementaux et les besoins des générations futures implique d'adopter une approche transversale, écosystémique à long terme.

Les villes et communes engagées dans une stratégie de *transition* énergétique et écologique pour assurer un développement durable utilisent les *nouvelles technologies* comme facilitateurs pour améliorer la qualité des services et atteindre ces objectifs de durabilité. On les appelle *smart cities* ou villes, communes, territoires intelligents.



# LES ENJEUX COMMUNAUX

## 1. L'ENJEU DÉMOCRATIQUE



**Des liens de confiance  
entre le citoyen et la commune**

**Intégrité des élus**

**Transparence**

**La maison communale :  
un centre de services  
aux citoyens**

L'enquête réalisée en 2017 par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, auprès des citoyens, indique que la grande majorité d'entre eux apprécient et sont attachés à leur commune. Les services de proximité ont une *place essentielle dans la vie quotidienne des gens et participent à la qualité de vie*. Plus d'un citoyen sur quatre exprime aussi son souhait de *participer davantage* à la vie locale.

La commune a donc une mission démocratique essentielle, elle peut créer et recréer des liens de *confiance* entre les citoyens et l'institution démocratique de première ligne; elle peut aussi soutenir et impulser toute une dynamique locale pour tisser et retisser des liens entre les citoyens entre eux.

### Quelles actions entreprendre ?

- Les *élus* remplissent leur mandat avec intégrité, dans un souci permanent de service au citoyen et de recherche du bien commun.
  - Ils mettent en œuvre, avec proactivité, les règles de déontologie et d'éthique du conseiller communal, conformément au règlement d'ordre intérieur du conseil communal.
  - Ils ont le souci d'écouter et d'informer le citoyen.
- Les autorités communales *informent* la population de la vie communale et assurent la *transparence* de leurs décisions.
  - Elles donnent, par tous moyens appropriés, une information claire sur les services et autorités. Elles permettent l'exercice aisé du droit de consultation des délibérations du conseil communal et des documents administratifs.
  - Elles favorisent la publicité des séances du conseil communal : compte rendu dans le bulletin communal, streaming, podcast, ...
  - Elles assurent une information transparente sur les services, projets et réalisations : bulletin communal, site internet et applications mobiles, alertes sms et réseaux sociaux, ... avec discernement et sobriété.
  - En vue de résoudre un litige entre un citoyen et l'administration, elles passent une convention avec le Médiateur régional.
- *La maison communale*, l'hôtel de ville, est un *centre de services aux citoyens*.
  - Elle est accueillante et il est aisé de s'orienter vers le service adéquat.
  - Les heures d'ouverture et la possibilité de prendre rendez-vous en horaire décalé permettent à tout un chacun d'effectuer ses démarches administratives.
  - Les personnes à mobilité réduite (PMR) y accèdent aisément; au besoin, elles sont accompagnées par un « Handicontact ».

- Une attention particulière est accordée à l'accueil des personnes d'origine étrangère, afin qu'elles aient la meilleure compréhension possible des règles en vigueur et des démarches qu'elles doivent effectuer. Dans une approche positive et inclusive, les primo-arrivants sont orientés vers un parcours d'intégration (cours de français et de citoyenneté), afin qu'ils aient un maximum de chances d'intégration sociale et professionnelle et de participation à la société.
- Là où le territoire l'exige, des maisons multi-services sont accessibles aux citoyens dans les quartiers ou les villages.
- Le site internet de la commune permet un maximum de démarches administratives via un *guichet électronique* (télé-services).
- Annuellement, les nouveaux venus dans la commune sont reçus à la maison communale; une attention est réservée aux primo-arrivants.

### De la participation à l'implication citoyenne

- La *participation et l'implication citoyennes* dans la vie locale sont encouragées et soutenues (citoyenneté active, développement du pouvoir d'agir, démocratie participative et délibérative).
  - Les citoyens sont informés du droit d'interpellation directe du collègue en séance publique du conseil communal.
  - Des conseils consultatifs sont mis sur pied en faveur de publics qui requièrent davantage de soutien : personnes handicapées, seniors, personnes d'origine étrangère, ...
  - Un conseil consultatif des enfants et/ou des jeunes forme, avec pédagogie, les enfants et les jeunes à la vie démocratique.
  - Des conseils de quartiers structurés irriguent la vie démocratique locale.
  - Un budget participatif permet aux citoyens de délibérer de projets dans leur quartier : appel à projets, (le cas échéant 1er vote), analyse de faisabilité par les services communaux, argumentation/délibération, vote. Les citoyens échangent ainsi leurs arguments et apprennent les multiples aspects et contraintes d'une décision publique qui doit être prise dans l'intérêt général.
  - Des consultations populaires, d'initiative ou à la demande des habitants, sont organisées dans le cadre décentralisé qui les régit.
  - Les outils électroniques de participation citoyenne (E-démocratie, via internet ou application mobile : cf. Fluicity, CitizenLab, ou autres) sont mis en œuvre et permettent une interaction entre la commune et les citoyens, et entre ceux-ci, sur toute question d'intérêt communal. Ces plateformes, outre le fait qu'elles permettent de toucher un public jeune (sinon, difficile à motiver), offrent de nombreuses possibilités : questionnaires/sondages/enquêtes, remontée de signalements/problèmes/solutions, boîtes à idées/suggestions. Elles permettent aussi de solliciter l'avis sur des projets communaux, de déposer des projets citoyens, d'en débattre et de voter (cf. budget participatif si un budget y est dédié). Les citoyens qui ne disposent pas de l'outil internet à domicile y ont accès via un espace public numérique où ils sont accompagnés.
  - Les projets d'aménagement font l'objet d'enquêtes publiques (selon le cadre légal qui régit celles-ci) et de réunions publiques d'information et de consultation.
  - Plus avant, les citoyens sont concertés et impliqués dès la genèse de projets collectifs : PCDR, projets de ville, projets d'aménagement; un comité d'accompagnement peut être créé.
  - Des panels citoyens par tirage au sort sont organisés et délibèrent sur les questions de fond.
  - La vie associative et le volontariat sont soutenus; une charte associative assure un traitement équitable.
  - Une attention est réservée aux projets collaboratifs intergénérationnels et interculturels (mixité sociale et intégration citoyenne des migrants), ainsi qu'aux projets participatifs pour les jeunes (activités solidaires, etc.).

- La vie associative est régulièrement concertée : associations de commerçants, clubs sportifs, comités de quartiers, mouvements de jeunesse, etc.
- Les infrastructures communales (centre sportif, etc.) bénéficient de l'avis de comités d'usagers.
- Dans les communes rurales, une charte de ruralité assure le « bien vivre ensemble » entre toutes les parties prenantes de la vie rurale.
- Des maisons de village, de quartiers ou de la citoyenneté donnent un espace à la mise en œuvre d'animations et de projets portés par la commune ou les associations.
- Les citoyens sont impliqués dans des chantiers participatifs : entretien d'espaces publics, potagers, etc.

## LES INCONTOURNABLES

- Intégrité
- Transparence des décisions
- Accès aisé aux services communaux
- Accueil approprié des personnes étrangères
- Participation et implication citoyennes





# LES ENJEUX COMMUNAUX

## 2. L'ENJEU DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION PERFORMANTE



Les décideurs locaux ont pour ambition de faire progresser le déploiement d'une véritable politique locale, la démocratie des décisions, le renforcement de leurs capacités de gestion et la professionnalisation des services.

### Programmation stratégique

#### Quelles actions entreprendre ?

- Les décideurs locaux *programment leur stratégie* sur la législature communale (6 ans), voire à plus long terme.
  - Le programme stratégique transversal (PST), avec la programmation budgétaire pluriannuelle, est l'instrument-phare de la politique locale, de sa mise en œuvre par projets, de son évaluation, de son actualisation et ajustement annuel.
  - Tout spécialement, la programmation pluriannuelle des investissements locaux permet de répondre aux besoins en infrastructures et équipements, et participe au développement de l'activité économique endogène.
  - Étant la feuille de route globale de l'autorité locale, le PST a vocation à intégrer les plans et programmes communaux spécifiques : programme communal de développement rural (PCDR), plan communal de mobilité (PCM), plan de cohésion sociale (PCS), schémas d'aménagement du territoire (SDC et SOL), programmation énergétique (Pollec/Convention des Maires), ...
  - Le PST entre également en dialogue avec les plans stratégiques des para-locaux : le plan stratégique du CPAS, le plan stratégique des intercommunales, le plan d'urgence zonale, etc. Aidées par ces programmations structurantes, les institutions locales intègrent leur politique dans une dynamique collaborative.

### Transparence

- En toute *transparence*, les décideurs locaux font connaître cette stratégie et les projets qui sont réalisés.
  - L'autorité communale communique sur les réalisations du PST et le citoyen peut consulter le site internet communal pour suivre l'état d'évolution de la programmation en temps réel.

### Partage des rôles, maîtrise des risques, mise en œuvre des outils de management

- La *qualité politique et administrative* de l'institution communale est promue.
  - Les *autorités politiques* sont responsables de la bonne fin de la politique communale : le conseil communal est recentré sur les décisions qui impliquent des choix de politique générale et sur le contrôle de l'exécutif, tandis que le collège peut opter pour une équipe plus restreinte (à l'intérieur d'une fourchette du nombre d'échevins fixée par le CDLD).
  - La répartition des rôles politique/stratégie, d'une part, et gestion/administration, d'autre part, est mieux définie et *les directeurs généraux sont confortés dans leur responsabilité managériale des services communaux*; en ce sens, ils reçoivent une délégation de gestion journalière plus importante.

## Attractivité de la fonction publique locale

- Les dirigeants communaux *optimisent le fonctionnement de l'administration et en maîtrisent les risques majeurs* en mettant en œuvre les outils de management à leur disposition : comité de direction, contrôle interne, programme stratégique, programmation budgétaire pluriannuelle, gestion de projets, tableaux de bord, indicateurs, évaluation, ...
- La commune est *accueillante à l'activité/l'initiative économique* : accompagnement dans les démarches de permis, etc. Elle veille également au dialogue avec la population (comité d'accompagnement, ...)
- *La fonction publique locale est professionnelle, motivée et attractive.*
  - Les autorités locales ont profondément conscience que la qualité des hommes et des femmes au service du public fait la qualité du service public.
  - Les procédures de recrutement et la gestion des carrières sont réalisées sur base des compétences et qualifications, ce qui permet d'attirer les talents.
  - Le régime juridique des agents contractuels et le statut sont alignés au maximum ; une GRH intégrée soutient la motivation des agents, lesquels reçoivent autant de délégations que possible.
  - Soutenues par un financement régional pérenne, les autorités locales ont à cœur de s'associer l'expertise de ressources humaines spécialisées : conseillers en aménagement du territoire, en logement, en mobilité, en environnement, en énergie, éco-passeur, agent ADL, informaticien, ...
  - Les pouvoirs locaux respectent le quota d'emploi de personnes handicapées (2,5 %), se tournent vers les entreprises de travail adapté, ...
  - Les élus locaux et les agents assurent avec proactivité leur formation permanente (UVCW et autres) ; la formation contribue notamment à soutenir l'adaptabilité des agents aux évolutions de la société et des pouvoirs locaux.

## E-gouvernement

- *L'E-gouvernement et les technologies de l'information et de la communication renforcent la démocratie* (cf. enjeu démocratique) et permettent d'assurer des services plus performants aux citoyens et aux entreprises.
  - Pour le citoyen, l'autorité locale réduit au maximum la fracture numérique afin de *permettre à tous d'accéder aux nouvelles technologies* de l'information. La commune ouvre un espace public numérique et équipe les lieux publics (spot wifi gratuit, ...).
  - Pour son administration, la commune s'équipe en matériel et logiciels robustes, pérennes et interopérables, et reste *maître de son informatique* via, notamment, les mécanismes de mutualisation informatique. La commune assure également sa sécurité informatique.
  - Pour faciliter la vie des citoyens et des entreprises, la commune permet les opérations en ligne via un *E-guichet* (demande de formulaires, commande et retrait d'actes, ...). Elle met également en œuvre la dématérialisation des permis et assure la traçabilité des procédures (transparence). Elle respecte scrupuleusement la protection de la vie privée dans sa gestion (RGPD).

## Mutualisation, synergies

- Pour renforcer l'efficacité de l'action locale, les services et infrastructures sont *mutualisés*.
  - Les autorités de la *commune et du CPAS* se concertent dans un esprit de respect mutuel. Ensemble, en visant l'économie et l'efficacité, et en mettant le citoyen au centre, elles œuvrent au renforcement de la coordination des politiques des deux entités et développent des synergies porteuses de plus-value sur les tâches et services supports non spécifiques à l'aide, l'intégration et l'action sociale. Par exemple et selon des accords négociés localement : partage de locaux et d'infrastructures, services financiers communs (directeur financier commun, actuellement dans les communes de moins de 20.000 habitants, gestion commune

des emprunts et de la trésorerie, ...), services administratifs et techniques communs (gestion du personnel, SIPP, téléphonie, informatique, archives, assurances, marchés publics et achats groupés, gestion du patrimoine, entretien, travaux et matériel, espaces verts, véhicules, cuisine, ...).

- Toutes les possibilités de synergies avec les autres organismes *para-locaux* (RCA, asbl (pluri-) communales, intercommunales, zones de police, fabriques d'église, ...), voire *avec les communes voisines* (partage d'un conseiller spécialisé, d'un véhicule technique, ...) sont examinées.
- Dans le strict respect de son *autonomie*, la commune s'organise comme elle le souhaite avec ses para-locaux, auxquels elle peut transférer certaines missions : missions sociales vers le CPAS, missions foncières vers la régie communale autonome, missions sportives ou culturelles vers une asbl, missions d'équipement vers une intercommunale, ...

### Supracommunalité

- Les autorités locales constatent de plus en plus souvent que le niveau pertinent de la réflexion territoriale, de projets structurants et de certains services est *supra-communal*.
  - Vis-à-vis des structures para- et supra-locales, la commune exerce le contrôle que sa légitimité démocratique exige, via les différents moyens qui sont mis à sa disposition (notamment, le contrat de gestion).
  - Les bourgmestres sont attentifs à s'impliquer dans la gestion des *zones de police* et des *zones de secours*, lesquelles assurent la sécurité sur leur territoire.
  - Les *intercommunales* gèrent des pans entiers de l'intérêt communal et répondent à des besoins de la collectivité : zones d'activités économiques, eau, électricité, gaz, déchets, télédistribution, hôpitaux, maisons de repos, etc. En conséquence, les autorités locales mettent en œuvre les moyens en leur possession pour assurer une gestion et un contrôle performants des intercommunales.
  - Au niveau d'une *dynamique territoriale* (communauté métropolitaine, urbaine ou de pays), dans une démarche de *coopération supra-communale ascendante* («bottom-up»), pilotée par l'ensemble des bourgmestres de la communauté, les communes arrêtent un *projet stratégique de développement du territoire*, lequel envisage notamment une répartition équitable des équipements et des charges y afférentes.
  - Enfin, pour trouver la taille adéquate à la mesure de leur action, des communes peuvent décider de joindre leur destin dans une *fusion volontaire*.

## LES INCONTOURNABLES

- Programmation stratégique
- Respect des rôles politique/stratégie et gestion/administration
- Fonction publique locale professionnelle, motivée et attractive
- E-gouvernement
- Commune accueillante à l'activité/l'initiative économique
- Synergies avec le CPAS
- Contrôle démocratique sur les organismes para- et supra-locaux
- Stratégie de développement du territoire supra-communal définie par les bourgmestres



# LES ENJEUX COMMUNAUX

## 3. L'ENJEU DE LA TRANSITION DES COMMUNAUTÉS ET DES TERRITOIRES



Les décideurs locaux ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs climatiques que se sont fixés les Nations Unies, les pays signataires de l'Accord de Paris, dont fait partie la Belgique, ainsi que plusieurs dizaines de milliers de collectivités territoriales, villes et communes, qui sont aujourd'hui les principaux acteurs du changement en faveur du développement durable.

Derrière les défis de l'objectif climatique, c'est la capacité des territoires à résister aux changements, à faire face aux impacts du changement climatique et à assurer leur développement pour les générations actuelles et futures qui est en jeu. Cette transition vers un territoire décarboné et durable concerne au premier chef la politique d'aménagement du territoire, politique fondatrice dont la commune a la maîtrise, et qui, par un usage parcimonieux du sol et des ressources et une localisation opportune et une densité adéquate des activités, des équipements et des infrastructures, influence les politiques d'urbanisme, d'énergie, de mobilité et de logement. Couplée à une politique environnementale forte, la transition territoriale assure un cadre de vie sain, accueillant et agréable, et un développement économique endogène qui, associés à des dynamiques sociétales ouvertes et inclusives, développent durablement le territoire au bénéfice des citoyens.

### Quelles actions entreprendre ?

- La commune s'engage dans une politique de développement territorial garante d'un usage parcimonieux du sol et des ressources.
  - La commune veille à une *utilisation parcimonieuse du sol*, à réduire la consommation des terres non artificialisées, et à assurer une densité d'habitat et d'activités raisonnée au regard de son territoire et des fonctions qu'elle doit assumer.
  - La commune assure une *politique de centralité(s)* qui permet, tant en termes de localisation des fonctions, commerciales et autres, que de mobilité, un développement cohérent et sobre de son territoire, en utilisant notamment le nouvel outil de redéploiement de la centralité que constitue la zone d'enjeu communal, et sa carte d'affectation des sols.
  - La commune incite et veille à l'assainissement de ses friches industrielles ou commerciales et à la revitalisation de ses quartiers ; elle met en valeur son patrimoine et veille à la qualité architecturale du bâti et au respect des paysages.
- La gestion du territoire communal assure un développement harmonieux des activités, assure la mixité sociale et protège les ressources naturelles.
  - La *mixité fonctionnelle et les formes d'habitat* sont pensées afin d'encourager la proximité, les circuits courts et la mixité sociale dans les quartiers.
  - La politique foncière communale est au service d'un développement équilibré des quartiers et le logement public ou à loyer modéré y est accessible.

**Utilisation parcimonieuse du sol**

**Centralité**

**Mixité sociale et fonctionnelle**

**Logements abordables**

## Protection des ressources naturelles

- La commune veille à la *préservation de ses zones naturelles* et optimise la qualité écologique de ses zones bâties (espèces indigènes, ...).
- Les espaces publics sont de qualité, intègrent la nature dans la structure bâtie (végétalisation pour contrer les îlots de chaleur et réguler les inondations, développement de la biodiversité urbaine, construction des paysages, ...) et assurent une place à tous les types d'usagers, tout en protégeant les usagers vulnérables (piétons, cyclistes) et favorisant le lien social.
- Le décideur local assume sa *mission de gardien de l'intérêt commun* en construisant une vision territoriale forte et partagée et en garantissant la participation constructive des citoyens aux projets de développement.
  - Les citoyens s'impliquent dans la construction d'un projet territorial commun, au travers de la CCATM, la CLDR ou d'autres organes consultatifs.
  - Les élus font face au phénomène Nimby (Not In My BackYard) et atténuent, expliquent et assument les contraintes liées au projet de territoire et aux projets d'implantations, d'infrastructures et d'équipements qu'il implique.
  - L'enquête publique permet au décideur de trouver l'équilibre entre les contraintes du projet et son acceptabilité, en transcendant les besoins individuels au service de l'intérêt général.

## Énergie renouvelable

- La commune s'engage dans la *Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie* et assure la mise en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique de son territoire.
  - La commune s'engage à soutenir la réduction de 40 % des gaz à effet de serre à l'horizon 2030, par des *investissements et des soutiens à la réduction de la consommation énergétique* et à la production d'énergie renouvelable.
  - La commune *rénovent ses bâtiments et infrastructures* afin de réduire sa consommation d'énergie, et veille à *verdir sa flotte de véhicules* (carburants alternatifs, véhicules électriques, niveau de performance des véhicules, anticipation de l'interdiction des véhicules diesel, ...).
  - Les *conséquences des changements climatiques sont anticipées*, notamment les épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, inondations) et les impacts sur les peuplements végétaux (plantations d'espèces locales résistantes, notamment en milieu forestier).
  - La commune participe à la *production d'énergie renouvelable* (panneaux photovoltaïques, projets éoliens, etc.) et au développement d'initiatives innovantes (réseau de chaleur, etc.), seule, avec ses citoyens ou en partenariats.

## Mobilité durable

- Les décideurs locaux assurent que les conditions nécessaires à l'émergence de *comportements de mobilité durable* puissent se développer sur leur territoire.
  - Le *partage de l'espace public* est assuré et des infrastructures adéquates favorisent et protègent les modes doux (marche, vélo).
  - La *priorité des transports en commun* est assurée et les infrastructures d'accueil des voyageurs (arrêts de bus, gare) sont accessibles. La commune travaille, avec les sociétés de transports publics, à une amélioration de l'offre de transport en commun, notamment par une meilleure identification des besoins, afin qu'aucune rationalisation ne porte atteinte au principe d'équité, notamment en milieu rural.
  - La commune travaille au développement de l'*intermodalité* sur son territoire, en équipant notamment les lieux centraux et les principaux arrêts de transport en commun d'infrastructures d'accueil de qualité, de services et d'emplacements de stationnement pour les vélos et les voitures le cas échéant, et assure la bonne information des usagers, notamment concernant les itinéraires existants, au travers de la cartographie des voiries communales.

- La commune veille au développement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés.
- La commune s'engage activement en matière de sécurité routière, en assurant une modération de la vitesse dans les quartiers (zone 30, zone de rencontre, contrôle de vitesse, etc.) et en aménageant les routes et les abords d'écoles.

### Entretien préventif et durable

- La commune *gère durablement ses infrastructures et ses ressources* et assure leur gestion à long terme par un entretien préventif régulier et une planification de ses interventions, vecteurs d'activités économiques, par l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement (absence de pesticides, dosage du sel de déneigement, fauchage tardif, etc.), et par une attention au maillage écologique (combles et clochers, infrastructure d'accueil des hirondelles ou des abeilles, lutte contre les plantes invasives, etc.). Le maintien de la certification forestière assure une gestion durable de la forêt publique communale.
- La *protection des ressources naturelles* est assurée (eau, air, forêt et patrimoine naturel, sol) au travers notamment de la politique de *délivrance des permis d'environnement et la répression de la délinquance environnementale*. La commune incite et assure une gestion parcimonieuse de l'utilisation des ressources (prévention des déchets, économie circulaire, limitation des gaspillages, ...). Une attention particulière est également portée à la finalisation de l'égouttage et à la gestion des points noirs en matière d'assainissement, ainsi qu'à la propreté publique.
- La commune utilise les *nouvelles technologies* au service du développement durable de son territoire, en poursuivant ses efforts de dématérialisation, en développant les infrastructures et les services utiles aux citoyens, notamment en matière de mobilité connectée (stationnement intelligent, jalonnement, etc.) et en évitant d'augmenter la fracture numérique, spécialement en milieu rural (mise à disposition d'espaces numériques, maisons multi-services, ...).

## LES INCONTOURNABLES

- Gérer parcimonieusement sol et ressources
- Densifier et renforcer les centres
- Assurer l'intérêt général dans le développement des projets
- Utiliser rationnellement l'énergie et assurer le développement de sources de production d'énergie renouvelable
- Partager l'espace public et assurer le développement des infrastructures nécessaires au renforcement de la part modale des transports en commun, du vélo et de la marche
- Gérer durablement son patrimoine, ses ressources et ses infrastructures





# LES ENJEUX COMMUNAUX

## 4. L'ENJEU DE LA COHÉSION SOCIALE



Tous les jours, auprès de leurs concitoyens, les bourgmestres, arbitres de l'intérêt général, ressentent, la pression des citoyens et les évolutions de la société. Qu'il s'agisse de fermetures d'entreprises ou des actes de terreur qui ont frappé notre pays, les autorités locales sont en première ligne de bien des blessures personnelles comme sociétales.

La commune est le réceptacle des répercussions de toutes les décisions des pouvoirs supérieurs, mais aussi de tous les événements de l'effervescence sociétale et, souvent, c'est chez les mandataires locaux que les citoyens désarmés viennent demander secours et médiation.

Ainsi, au jour le jour, les autorités locales cherchent à construire, avec tous leurs concitoyens, un climat de sécurité et de paix dans leur commune et dans la société, afin de vivre unis et solidaires, libres et en démocratie.

### Quelles actions entreprendre ?

#### Lutte contre les discriminations

- Les autorités locales s'interdisent et interdisent sur le territoire de la commune toute *discrimination* fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, la race, l'origine ethnique, la couleur et l'appartenance à une minorité nationale, la nationalité ou l'origine nationale, la religion ou les convictions, la langue, l'origine sociale, la naissance et la fortune, les opinions politiques ou autres, ou toute autre situation.

#### Société inclusive

#### Mixité sociale, interculturelle, intergénérationnelle

- En vue de construire une *société inclusive*, les autorités locales sont attentives à la *mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle* dans les activités associatives, sportives, culturelles et de loisirs actifs : crèches/accueillantes, écoles, écoles de devoirs, activités extrascolaires/haltes-accueil, bibliothèques/ludothèques, clubs sportifs, milieux associatifs et d'éducation permanente, activités de quartier, logements sociaux disséminés, etc. Les initiatives de volontariat qui favorisent la mixité sociale sont soutenues.

#### Plan de cohésion sociale

Avec le CPAS, la commune co-pilote un *plan de cohésion sociale*; les actions de lutte contre la pauvreté relèvent tout naturellement du CPAS, tandis que la commune s'attelle davantage au développement social et communautaire.

#### Logement décent

- La politique du logement menée au niveau local permet le *droit à un logement décent pour tous*.
  - La politique communale du logement assure une vision prospective des ambitions et besoins locaux en matière de logement, en termes d'*amélioration de l'offre* de logements disponibles, de création de logements publics et à loyer modéré, de lutte contre les logements inoccupés, afin d'assurer la mise à disposition de logements adaptés aux besoins des habitants, dans une perspective de cohésion et de mixité sociales.
  - Les élus mènent une politique en faveur de la *qualité* du logement, soutiennent la lutte contre l'insalubrité et assurent la rénovation, notamment *énergétique*, des logements.

- La *création de logements publics* est utilisée comme véritable levier du droit au logement. La commune, le CPAS et les sociétés de logements de service public (SLSP) œuvrent ensemble pour augmenter l'offre de logements publics partout où les conditions d'accessibilité le permettent, et ainsi assurer la mise à disposition de logements accessibles financièrement.

### Accès à la citoyenneté

- Les autorités locales promeuvent l'éducation et l'accès à la *citoyenneté*; elles sont spécialement attentives aux personnes et groupes qui ont le plus de difficultés à y accéder : jeunes, migrants, personnes moins formées, personnes âgées isolées, ... Le respect de règles de civilité et du vivre ensemble est favorisé, ainsi que la bienveillance à l'égard des personnes qui vivent dans l'environnement proche.

Pour éviter la fracture numérique et permettre à tous d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, un espace public numérique accompagné est mis à disposition (dans la maison communale, la bibliothèque, ...).

### Intégration

- La commune *favorise l'intégration des personnes d'origine étrangère*, par exemple, en :
  - explorant différentes approches pour assurer l'inclusion sociale des migrants : apprentissage de la langue et des valeurs démocratiques et citoyennes, scolarité, animation des jeunes, formation-emploi, logement, mixité et qualité de vie dans les quartiers, accès aux soins de santé, ...
  - prenant des initiatives qui renforcent l'implication des personnes d'origine étrangère dans la vie de la communauté d'accueil.
  - faisant un état des lieux des pratiques existantes dans le domaine de l'action locale interculturelle.
- Consciente de l'importance de *prévenir en amont les migrations forcées*, la commune développe un programme de coopération internationale communale en vue de renforcer la démocratie locale, les capacités de gestion des décideurs locaux et le développement en Afrique.

### CPAS et lutte active contre la pauvreté

- Partenaire privilégié de la politique sociale communale, le CPAS lutte activement contre la pauvreté : il accorde le droit à l'aide sociale pour mener une vie conforme à la dignité humaine; il met la personne aidée au centre des choix qui la concernent et la soutient dans le développement de son pouvoir d'agir. Il met à disposition des personnes aidées bon nombre de services appropriés (aides familiales, insertion sociale et professionnelle, médiation de dettes, logement de transit et d'insertion, économie d'énergie, épicerie sociale, buanderie sociale, et dans les villes, abri de nuit, chauffage, ...).

Le CPAS assure la *coordination sociale locale* en rassemblant les acteurs du milieu associatif. Dans les grandes villes, il coordonne le relais social urbain.

### Vieillesse

- Le CPAS s'adapte à la transition démographique et au *vieillesse* de la population.
  - Il assure, le cas échéant en lien avec des initiatives associatives, toute une gamme de services pour aider les personnes âgées à rester à domicile (aides familiales, aides ménagères/ALE, repas à domicile, gardes de nuit, petits travaux et jardinage, chèques-transport, adaptation du logement, ...). Une attention toute spéciale est réservée aux aidants proches, notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
  - Il offre, le cas échéant en lien avec des initiatives associatives, l'accès à un habitat intergénérationnel ou groupé/communautaire (type abbeyfield ou autre), à un centre de jour, un appartement pour personnes âgées, une maison de repos et de soins.

### Lutte contre les addictions

- La commune développe des actions préventives en matière de santé : *l'addiction à l'alcool et à la drogue* et la *santé mentale* sont ses points d'attention prioritaires.

Le cas échéant, elle lutte contre la pénurie de médecins généralistes sur son territoire en prenant des initiatives de type maison médicale.

### Sécurité et prévention

- *Sécurité et prévention*
  - La police, les stewards urbains et autres gardiens de la paix circulent, informent, accueillent, entrent en contact avec tout un chacun dans l'espace public et y assurent un travail de proximité qui prévient l'insécurité.
  - Grâce à la lutte contre les incivilités, la propreté dans les quartiers et les espaces publics donne à tous un sentiment de reconnaissance et de sécurité.
  - La police assure le «community policing» sans laxisme mais avec ouverture et à visage humain.
- En cas de conflits de voisinage, lorsque le dialogue entre des voisins est rompu, la commune propose un service de *médiation de quartier*. Le médiateur essaie de rétablir le dialogue entre eux et les aide à trouver ensemble une solution équilibrée et équitable.

## LES INCONTOURNABLES

- Non-discrimination et égalité entre les hommes et les femmes
- Mixité sociale, interculturelle, intergénérationnelle
- Écoles inclusives et formant à la citoyenneté active
- Mise en œuvre d'une politique d'accès au logement décent pour tous
- Citoyenneté et intégration des personnes d'origine étrangère
- Lutte contre la pauvreté
- Adaptation au vieillissement de la population
- Sécurité et quiétude dans les quartiers



## LES MOYENS

**POUR RENCONTRER  
CES ENJEUX, LES POUVOIRS  
LOCAUX ONT BESOIN  
DE MOYENS**

**Un pacte financier et  
des moyens proportionnés  
aux missions**

- *Un pacte financier et des moyens proportionnés à leurs missions*

L'Europe, le Fédéral et la Région reconnaissent que les pouvoirs locaux sont des *partenaires* et des acteurs prioritaires du développement durable et leur assurent des ressources financières adéquates.

À tout le moins :

- Un Fonds d'investissements pour la transition énergétique est créé et alimenté à hauteur des enjeux;
- Le filet de protection sociale est renforcé, évitant ainsi de reporter la charge de tous les problèmes sociaux sur le CPAS : les minima des allocations sociales se situent au niveau du seuil européen de pauvreté, les droits sociaux sont individualisés et le Fédéral prend en charge 90 % du revenu d'intégration sociale;
- Le Fédéral participe au financement des pensions communales, comme il le fait pour tous les autres régimes de pensions (fonction publique fédérale et régionale, salariés, indépendants).

**Stabilité**

- *Stabilité financière*

Les autorités supérieures assurent la *neutralité budgétaire* de leurs décisions et ne transfèrent aucune charge nouvelle sans les moyens financiers appropriés.

**Prévisibilité**

- *Prévisibilité financière*

- L'ère de l'infantilisme quémendeur et de l'arbitraire est révolue.
- Le programme stratégique transversal communal appelle un mode de financement régional qui permet cette programmation stratégique locale. A PST communal correspond un mécanisme de fonds avec droit de tirage. En conséquence, la Wallonie arrête en début de législature un programme stratégique priorisé et budgété (cf. programme wallon d'investissement). Les différents subsides régionaux (et de la Communauté Wallonie-Bruxelles) alimentent un *Fonds unique d'équipement et d'infrastructures* avec droit de tirage, qui allège sensiblement les procédures et circuits administratifs. De même, un *Fonds Emploi local* reprend le financement des différentes aides à l'emploi (APE et autres).
- Les subsides de fonctionnement (ADL, PCS, et autres plans et projets-pilotes de tous ordres) bénéficient d'une simplification radicale, par une procédure unique d'introduction des dossiers, de subvention, de rapportage, et le cas échéant de contrôle a posteriori.

**Modération législative**

- *Stabilité et modération législative; réglementation concertée*

**Réglementation concertée**

- L'organisation fédérale devient stable et durable, avec des paquets de compétences claires.
- Les directives européennes sont transposées « a minima ».
- Les principes de *décentralisation* et de *subsidiarité* inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale sont respectés.
- La Région wallonne, tout comme l'État fédéral, coordonnent leur orientation stratégique et limitent les plans, schémas ou documents d'orientation sectoriels, en assurant une réelle transversalité de leur politique et des moyens qui y sont dévolus.

- Les autorités supérieures construisent les politiques publiques avec les pouvoirs locaux. À cet effet, la concertation a lieu le plus en amont possible de la décision.
- Le législateur privilégie toujours des dispositions-cadres qui laissent aux acteurs de terrain la plus large marge de mise en œuvre possible, afin de leur permettre, *en toute agilité*, d'implémenter les mesures avec efficacité et de rencontrer les besoins du terrain plus adéquatement. Dans le respect des nécessaires solidarités, les autorités locales disposent d'un espace effectif de décision *autonome et responsable*.
- Le législateur procède à une étude préalable d'*impact* des réglementations en projet (nécessité effective de légiférer, valeur ajoutée attendue, risques d'effets collatéraux sur les pouvoirs locaux, notamment en termes financiers ou de gestion, ...).
- Comme dans les pays voisins et les autres régions, la *tutelle* administrative se limite à un contrôle de légalité. Des contrôles d'intérêt général ne sont admis que dans les matières où les communes interviennent en exécution d'une norme législative et cela, dans les limites du principe de proportionnalité.

### Simplification administrative et E-gouvernement

- *Simplification administrative et E-gouvernement*
  - Comme les citoyens et les entreprises, les pouvoirs locaux sont également considérés comme *clients* de la simplification par la Région et le Fédéral, qui collaborent ensemble et avec les pouvoirs locaux en la matière.
  - Attentive à promouvoir une bonne gestion des communes, la Région wallonne met à leur disposition des outils informatiques/numériques : statistiques, cartographies, plateformes d'informations (open data), outils de diagnostic, ...

### Législation performante

- *Un cadre législatif performant*
  - La Région wallonne arrête les grandes lignes de cadres juridiques cohérents, lesquels :
    - poursuivent le renforcement des capacités de gestion des décideurs locaux (conseil, collège, grades légaux : davantage de délégations associées à un rapportage);
    - stabilisent définitivement le financement des APE, dans le respect de la neutralité budgétaire commune par commune;
    - modernisent la gestion de la fonction publique locale en organisant un régime commun (statutaires et contractuels) et en intégrant des outils et dispositifs qui permettent d'attirer les talents;
    - favorisent les synergies entre communes et CPAS, et entre communes;
    - permettent aux communes de mobiliser leur territoire adéquatement (captation des plus-values foncières d'origine planologique, avis communal sur les permis d'intérêt général et zones d'enjeu régional, etc.);
    - permettent à toutes les communes, urbaines ou rurales, de disposer des leviers de développement adéquat avec, d'une part, la contractualisation des politiques urbaines (programmes d'actions avec enveloppe financière globale) et, d'autre part, la mise à disposition des communes rurales des services publics et équipements de base nécessaires à leur développement, notamment en termes de transport (liaison en transport en commun) et de télécommunications (couverture GSM, réseau 3G et 4G);
    - assurent un contrôle communal optimisé sur les structures para- et supra-locales (contrat de gestion);
    - organisent, entre la Région et les communes, une coopération supra-communale ascendante («bottom-up»), en vue de permettre aux bourgmestres de réfléchir ensemble leur stratégie de développement et de répartir plus équitablement, au niveau du territoire, les équipements et les charges y afférentes.



## MANIFEST

### AUF DEM WEG ZU NACHHALTIGEN STÄDTEN UND GEMEINDEN 2024<sup>1</sup>

Momentan sehen sich die Gemeinden mit großen Herausforderungen konfrontiert.

Anlässlich der Gemeinderatswahlen 2018 schlägt der Wallonische Städte- und Gemeindeverband, gemeinsam mit seinen Mitgliedern, ein Gemeinde-Manifest vor: *Nachhaltige Städte und Gemeinden 2024*.

Nahe am Puls der gesellschaftlichen Veränderungen und ihrer Herausforderungen entwickeln sich die Städte und Gemeinden mehr und mehr zu effizienten Akteuren der bürgernahen Demokratie, der nachhaltigen Entwicklung und der sozialen Kohäsion. Welche Aktionen können wir durchführen, um diese Vision umzusetzen? Und mit welchen Mitteln?

## DIE HERAUSFORDERUNGEN

### 1. DIE DEMOKRATISCHE HERAUSFORDERUNG

Die 2017 vom Wallonischen Städte- und Gemeindeverband durchgeführte Bürgerumfrage zeigte auf, dass die große Mehrzahl der Bürger ihre Gemeinde schätzen und an ihr hängen. Die bürgernahen Dienstleistungen nehmen einen wichtigen Platz im tagtäglichen Leben ein und tragen zur Lebensqualität bei. Mehr als einer von vier Bürgern bringt auch seinen Wunsch zum Ausdruck, noch mehr am lokalen Leben teilzunehmen.

Die Gemeinde hat also eine ganz wesentliche demokratische Aufgabe zu erfüllen, sie kann das Vertrauen zwischen den Bürgern und der vordersten demokratischen Institution aufbauen und wiederherstellen; sie kann auch eine ganze lokale Dynamik zum Knüpfen von Kontakten zwischen den Bürgern anstoßen und fördern.

Um diese Herausforderung zu meistern, ist es für die Gemeinden besonders wichtig, dass:

- die Gewählten über totale Integrität verfügen;
- die Entscheidungen transparent getroffen werden;
- der Zugang zu den kommunalen Dienstleistungen einfach ist;
- Personen fremder Herkunft angemessen empfangen werden;
- Bürgerbeteiligung auf allen Ebenen stattfindet.

<sup>1</sup> Zusammenfassung von Michèle Boverie, Beigeordnete Generalsekretärin des Wallon. Städte- und Gemeindeverbandes UVCW

## DIE HERAUSFORDERUNGEN

### 2. DIE HERAUSFORDERUNG DER GOVERNANCE UND DER LEISTUNGSFÄHIGEN VERWALTUNG

Die lokalen Entscheidungsträger haben die Ambition, den Ausbau einer echten lokalen Politik, die Demokratie der Entscheidungen, die Stärkung ihrer Verwaltungskapazitäten und die Professionalisierung der Dienstleistungen voranzutreiben.

Um diese Herausforderung zu meistern, ist es für die Gemeinden besonders wichtig:

- eine strategische Planung zu haben;
- die politischen/strategischen und die verwaltungsgebundenen Rollen einzuhalten;
- über eine professionelle, motivierte und attraktive lokale Behörde zu verfügen;
- über E-Governance zu verfügen;
- wirtschaftlichen Aktivitäten und Initiativen freundlich gesinnt zu sein;
- Synergien mit dem ÖSHZ zu entwickeln;
- eine demokratische Kontrolle der paralokalen und überörtlichen Einrichtungen auszuüben;
- eine gemeindeübergreifende Strategie zur Entwicklung des Territoriums zu entwickeln, die von den Bürgermeistern definiert wird.

## DIE HERAUSFORDERUNGEN

### 3. DIE HERAUSFORDERUNG DER TRANSITION DER GEMEINSCHAFTEN UND DER TERRITORIEN

Die lokalen Entscheidungsträger spielen eine wichtige Rolle zum Erreichen der Klimaziele, die sich die Vereinten Nationen, die Unterzeichnerstaaten des Pariser Klimaabkommens (darunter Belgien) sowie mehrer zehntausende Gebietskörperschaften, Städte und Gemeinden, die heute die Hauptakteure des Wandels zugunsten einer nachhaltigen Entwicklung sind, gesetzt haben.

Nach den Herausforderungen der Klimaziele ist es die Kapazität der Territorien, den Veränderungen zu widerstehen, den Auswirkungen des Klimawandels entgegenzutreten und ihre Entwicklung für die derzeitigen und die zukünftigen Generationen sicherzustellen, die auf dem Spiel steht. Dieser Übergang zu einem CO<sub>2</sub>-freien und nachhaltigen Territorium betrifft in erster Linie die Raumordnungspolitik, eine grundlegende Materie, die die Gemeinde mitbestimmen kann und die durch eine sparsame Nutzung des Bodens und der Ressourcen und eine sinnvolle Lokalisierung und angepasste Dichte der Tätigkeiten, Einrichtungen und Infrastrukturen die Politik im Bereich des Städtebaus, der Energie, der Mobilität und des Wohnungswesens beeinflusst. Kombiniert mit einer starken Umweltpolitik sichert die territo-

riale Transition gesunde, freundliche und angenehme Lebensbedingungen, sowie eine endogene wirtschaftliche Entwicklung, welche in Verbindung mit offenen und integrativen Gesellschaftsdynamiken, das Gebiet nachhaltig und zum Nutzen der Bürger entwickeln.

Um diese Herausforderung zu meistern, ist es für die Gemeinden besonders wichtig:

- eine sparsame Nutzung des Bodens und der Ressourcen sicherzustellen;
- eine Verdichtung und Stärkung der Ballungszentren zu erreichen;
- eine rationelle Nutzung der Energie anzustreben und den Ausbau der erneuerbaren Energiequellen voranzutreiben;
- den öffentlichen Raum besser aufzuteilen und die notwendigen Infrastrukturen zur Erhöhung des Anteils der öffentlichen Verkehrsmittel, des Fahrrads und der Fußgänger zu schaffen;
- ihr Erbe, ihre Ressourcen und ihre Infrastrukturen nachhaltig zu verwalten.

## DIE HERAUSFORDERUNGEN

### 4. DIE HERAUSFORDERUNG DER SOZIALEN KOHÄSION

Tag für Tag spüren die Bürgermeister, Schiedsrichter des öffentlichen Interesses, besser als jeder andere den Druck der Bürger und die gesellschaftlichen Entwicklungen. Ob es um die Schließung von Betrieben geht oder um die Terrorakte, die unser Land heimgesucht haben, die lokalen Behörden stehen bei persönlichen und gesellschaftlichen Schicksalen immer an vorderster Front.

Die Gemeinde ist der Auffangbehälter der Auswirkungen aller Entscheidungen der übergeordneten Behörden, aber auch aller Ereignisse, die die Gesellschaft in Aufregung versetzen, und häufig suchen die überforderten Bürger dann Hilfestellung und Unterstützung bei den lokalen Mandataren.

So versuchen die lokalen Behörden Tag für Tag, gemeinsam mit ihren Mitbürgern ein Klima der Sicherheit und des Friedens in ihren Gemeinden und in der Gesellschaft zu schaffen, um geeint und solidarisch, frei und demokratisch zu leben.

Um diese Herausforderung zu meistern, ist es für die Gemeinden besonders wichtig:

- eine Nicht-Diskriminierung und die Gleichheit zwischen Mann und Frau zu erreichen;
- eine soziale, interkulturelle und generationenübergreifende Mischung zu haben;
- über inklusive Schulen und Schulen, die zu aktiver Bürgerschaft erziehen, zu verfügen;
- eine dezente Politik des Zugangs zu Wohnraum für alle umzusetzen;
- die Bürgerschaft und Integration der Personen fremder Herkunft zu erreichen;
- eine Bekämpfung der Armut zu gewährleisten;
- Anpassungen im Hinblick auf das Altern der Bevölkerung vorzunehmen;
- Sicherheit und Ruhe in den Vierteln zu gewährleisten.



## DIE MITTEL

Die Städte und Gemeinden benötigen entsprechende Mittel, um die großen Herausforderungen, die auf sie warten, zu meistern.

Der Wallonische Städte- und Gemeindeverband fordert daher zwei grundlegende Hebel:

- Einen Finanzpakt zwischen den übergeordneten Behörden und den Städten und Gemeinden (und den paralokalen Einrichtungen)
- Einen Pakt der gesetzgeberischen Mäßigung.

In Bezug auf den *Finanzpakt* verlangt der Verband:

- Mittel, die in einem angemessenen Verhältnis zu den Aufgaben stehen. Der Verband fordert die Beteiligung des Föderalstaats an der Finanzierung der Gemeindepensionen, so wie er dies auch für alle anderen Pensionsregelungen tut (föderaler und regionaler öffentlicher Dienst, Angestellte, Selbstständige).
- Eine finanzielle Stabilität: der Verband fordert von den übergeordneten Behörden, dass diese die budgetäre Neutralität ihrer Entscheidungen sicherstellen und keine neuen Belastungen ohne angemessene finanzielle Mittel übertragen.

In Bezug auf den *Pakt der gesetzgeberischen Mäßigung* verlangt der Verband:

- Eine gesetzgeberische Stabilität und Mäßigung sowie eine konzertierte Gesetzgebung. Zum Beispiel fordert der Verband, dass der Gesetzgeber immer *Rahmen-Bestimmungen* den Vorzug geben sollte, die den Akteuren vor Ort einen möglichst großen Spielraum zur Umsetzung einräumen (Autonomie und Verantwortung); Der Verband möchte auch, dass der Gesetzgeber eine vorgezogene Prüfung der *Auswirkungen* der Gesetzesvorhaben vornimmt (tatsächliche Notwendigkeit, Gesetze zu erlassen, erwarteter Mehrwert, Risiko ungewollter Nebeneffekte auf die lokalen Behörden, insbesondere auf finanzieller und verwaltungstechnischer Ebene, ...).
- Eine administrative Vereinfachung und eine E-Governance im Dienste der lokalen Behörden. Zum Beispiel fordert der Verband, dass die lokalen Behörden ebenfalls als *Kunden* der Vereinfachung durch die Region und den Föderalstaat betrachtet werden.
- Einen leistungsfähigen Gesetzesrahmen, der die *Verwaltungskapazitäten* der lokalen Entscheidungsträger stärkt.

# L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

## **DÉFENSE, REPRÉSENTATION, PROMOTION**

L'UVCW défend les intérêts des acteurs locaux aux niveaux régional, communautaire, fédéral, européen et international. Elle se montre active, ferme et constructive auprès des Ministres, de leurs cabinets et administrations et des parlementaires sur tous les dossiers politiques impactant le monde local.



## **L'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)**

est une asbl au service des pouvoirs locaux de Wallonie : villes et communes, CPAS, zones de police, intercommunales, sociétés de logement de service public, zones de secours.

Depuis 1913, elle les représente, les aide de mille façons à remplir leurs missions au service des citoyens et assure la promotion de leurs actions, de leur autonomie et, par là, de la démocratie locale.



## **i INFORMATIONS**

Via son site internet, ses publications spécialisées, ses brochures et ouvrages, ses revues ou ses contacts presse, l'Union assure à ses membres une information permanente et à jour sur tous les aspects de la gestion municipale.



## **ASSISTANCE-CONSEIL**

Les conseillers de l'UVCW, experts dans toutes matières liées au service public local, répondent quotidiennement aux questions et demandes émanant de membres de toute la Wallonie, en ce compris les communes germanophones. Ils publient actualités, articles et ouvrages et veillent à la mise à jour des informations publiées en ligne ou sur papier.



## **FORMATIONS**

La formation revêt une importance particulière pour tous à l'échelon local et certainement pour les élus et fonctionnaires dirigeants, qui doivent piloter au mieux leur commune, où les matières à maîtriser sont nombreuses, complexes et en évolution constante.

## **L'UNION, UNE DYNAMIQUE COMMUNE !**

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE asbl

Rue de l'Etoile 14, 5000 Namur | Tél : 081 24 06 11 | [commune@uvcw.be](mailto:commune@uvcw.be)

[www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)